

FRANCONVILLE



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 18/07/2022  
REÇU LE 18/07/2022  
AFFICHÉ LE 19/07/2022  
NOTIFIÉ LE 19/07/2022  
PUBLIÉ LE 19/07/2022  
EXÉCUTÉ LE 19/07/2022

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022

#### DÉLIBÉRATION N°10

**OBJET : PETITE ENFANCE – MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE (ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) - ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

#### ABSENTS (donnent pouvoir à) :

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Marie-Christine CAVECCHI

Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Frédéric LÉPRON

Patrick BOULLÉ : Dominique ASARO

Ginette FIFI-LOYALE : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Roland CHANUDET : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Mohamed BANNOU

Florence DECOURTY : Laurie DODIN

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION N°10

**OBJET : PETITE ENFANCE- MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE (ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT) - ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 214-2 et L214-7,

**VU** la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

**VU** la délibération du 04 février 2021 adoptant le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE),

**CONSIDÉRANT** que la ville propose des établissements d'accueils collectifs du jeune enfant « Pom'pouce », « Ptits Loups », « Maison de l'enfance » et « 4 noyers »,

**CONSIDÉRANT** le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) fixant les modalités de fonctionnement applicables aux usagers, adopté le 04 février 2021,

**CONSIDÉRANT** que la fermeture de quatre semaines au mois d'août correspondait au mieux aux demandes de congés des familles,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier les dates de fermetures des établissements d'accueil du jeune enfant,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de modifier le nombre de commissions d'attribution des places pour la ramener à deux par an au lieu de trois, la première en février et la deuxième en juin,

**CONSIDÉRANT**, la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du 04 février 2021 afin d'intégrer les modifications de fermetures estivales ainsi que le nombre de passages et de commissions annuelles d'attribution des places, à compter du 01 janvier 2023,

**APRÈS** l'avis de la Commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse en date du 14 juin 2022 et la commission « Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité » du 27 juin 2022

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Service Petite Enfance

Question n°10 du CM du 05/07/2022 P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** la nouvelle rédaction du règlement des établissements d'accueil du jeune enfant.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le règlement de fonctionnement des EAJE qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller Régional d'Ile-De-France**



Caractère Exécutoire  
Par délégation du Maire

*André Demingis Ascato*  
*Le 19 juillet 2022*



**A l'unanimité des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**Acte à classer****DEL05072022Q10**

**1**
**2**
**3**
**4**  
 En préparation    En attente retour    > AR reçu <    Classé  
    Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-07-18T23-55-38.00 ( MI238831119 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220705-DEL05072022Q10-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT  
DES EAJE (ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)  
- ADOPTION DU NOUVEAU RÉGLEMENT.

Date de décision : 05/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : 10 - PTENF -modif règlement  
fonctionnement EAJE.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

10 - PTENF RI PJ.PDF    Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/07/22 à 23:55

Par **SADEQ Fatiha**

Transmis

Date 18/07/22 à 23:55

Par **SADEQ Fatiha**

Accusé de réception

Date 19/07/22 à 00:15